

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 novembre 2022****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents :
Élus présents : 22	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 7

**48/2022 - BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2022 de la commune.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit afin de :

-> **En fonctionnement**, régler les charges de personnel du mois de décembre 2022 (prise en compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique à hauteur de +3,5% par décret du 7 Juillet 2022)

-> **En investissement**, permettre le paiement des premières échéances en capital du prêt de 3,5 M€ dont le calendrier et le montant des premiers remboursements n'étaient pas connus au moment de l'inscription des crédits au BP2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>+ 40 000,00 €</b>	
64111 - Rémunération principale	+ 40 000,00 €	
<b>Chapitre 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>+ 40 000,00 €</b>
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)		+ 40 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>+ 80 000,00 €</b>	
1641 - Emprunts en euros	+ 80 000,00 €	
<b>Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>-80 000,00 €</b>	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	-80 000,00 €	

**Le Conseil Municipal,**

**VU l'avis favorable de la Commission « Finances » du 21 novembre 2022 ;**

**après en avoir délibéré, à la majorité absolue par 28 voix pour dont 7 procurations et 1 abstention,**

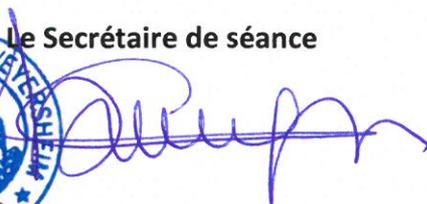
**Approuve les mouvements de crédits suivants :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>+ 40 000,00 €</b>	
64111 - Rémunération principale	+ 40 000,00 €	
<b>Chapitre 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>+ 40 000,00 €</b>
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)		+ 40 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>+ 80 000,00 €</b>	
1641 - Emprunts en euros	+ 80 000,00 €	
<b>Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>-80 000,00 €</b>	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	-80 000,00 €	

**Pour extrait conforme**

**Souffelweyersheim, le 30 novembre 2022**

  
Le Secrétaire de séance  
**Isabelle DURINGER**

  
Le Maire  
**Pierre PERRIN**

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :  
Publication numérique faite en date du 01.12.2022